

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/09/29-5/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024290-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

---

Commission n° 5 – Environnement  
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : GARREAU Isoline

---

**OBJET :** Validation de la Charte Natur'EAU 77 favorisant la prise en compte des enjeux liés à l'Eau et à la Nature en Ville en Seine-et-Marne.

L'eau en ville remplit plusieurs fonctions (rafraîchissement, approvisionnement des eaux souterraines, soutien d'étiage des cours d'eau, épuration par les sols, amélioration du cadre de vie, maintien d'une biodiversité, etc.). Elle permet ainsi de réduire et de compenser les phénomènes qui impactent les activités humaines et l'environnement (inondations, sécheresses, érosion de la biodiversité, pollutions chimiques, etc.). L'optimisation de la circulation de l'eau à toutes les étapes du grand cycle de l'eau est un enjeu majeur : gestion et réutilisation des eaux pluviales, circulation des eaux de ruissellement urbaines et des cours d'eau, recharge des nappes souterraines. Cette approche est particulièrement importante dans le contexte de l'adaptation au changement climatique.

En ce sens, un groupe de travail « Eau et Nature en Ville » a été créé en 2021 dans le cadre du 3e Plan Départemental de l'Eau (2017 – 2024). La Charte Natur'EAU 77 découle de ces travaux. Elle est associée à un plan d'actions qui se déploiera dès le troisième trimestre 2022 pour une durée de 5 ans.

La Charte, vise à développer une stratégie partagée par tous les acteurs impliqués dans l'aménagement des territoires de la Seine-et-Marne afin d'optimiser la gestion intégrée de l'eau, de favoriser la reconquête et la préservation de la biodiversité dans les collectivités du département et d'engager une nouvelle dynamique sur les sujets liés au grand cycle de l'eau. Le Plan d'actions initié repose sur des engagements clairs, un programme réaliste et ambitieux autour de grands objectifs afin de s'inscrire dans une démarche pérenne et évolutive.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/06 en date du 9 juin 2017, relative à l'adoption du Plan départemental de l'eau 2017-2021,

VU la délibération du Conseil départemental n°1/11 en date du 28 septembre 2017 relative à la nouvelle politique de l'eau et règles d'attribution des aides dans le domaine de l'assainissement,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 en date du 15 novembre 2019, portant prorogation du 3<sup>ème</sup> Plan Départemental de l'Eau jusqu'en 2024,

VU la délibération du Conseil départemental n°5/03 du 16 décembre 2021 relative à la nouvelle politique de l'eau et règles d'attribution des aides dans le domaine des milieux aquatiques et de la gestion du risque inondation,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/02 en date du 17 juin 2022 relative à la nouvelle politique de l'eau et règles d'attribution des aides dans le domaine de l'eau potable et des actions de prévention en zone non agricole,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la Charte favorisant la prise en compte des enjeux liés à l'Eau et à la Nature en Ville en Seine-et-Marne, dite Charte Natur'Eau 77, jointe en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'approuver le Plan d'actions annexé à la Charte Natur'Eau 77.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la Charte Natur'Eau 77 au nom du Département.

### Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY

M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne